INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, mardi le premier jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf, à 10:30 h., à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

-Normand Dyotte, Maire - Ville de Candiac

-Christian Ouellette, Maire - Ville de Delson

-Isabelle Morin, Mairesse-suppléante - Ville de Sainte-Catherine

-Jean-Claude Boyer ,Maire - Ville de Saint-Constant

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Donat Serres, Maire de la Ville de La Prairie.

19-10-73 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté:

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3/09/2019.
3.- Approbation des comptes à payer.
4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 25 septembre 2019.
5.- Adjudication du contrat de Services professionnels A.O. 2019-03.
6.- Mandat concernant la reconduction des assurances générales.
7.- Mandat au Secrétaire-trésorier pour l'adjudication des assurances.
8.- Adoption du budget 2020.
9.- Présentation du programme triennal des immobilisations 2020-2021-2022
10.-Présentation du rapport d'Aquatech de mois d'août 2019.
11.-Varia
12.-Question du public.
13- Levée de l'assemblée.

19-10-74 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 3 SEPTEMBRE 2019.

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2019.

19-10-75 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de $ 387,009.98 et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de $ 26,314.49 pour un montant total de $ 413,324.47

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

19-10-76
No de résolution ou annotation

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 25 septembre 2019, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

19-10-77

ADJUDICATION DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR « L'INSTALLATION D'UN GAZOMETRE ET DIVERS TRAVAUX CORRECTIFS AU SYSTÈME DE BIOMÉTHANISATION DE LA RAEBL », APPEL D'OFFRES PUBLIC #2019-03.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil d'administration que le processus a été exécuté tel que le requiert la loi pour l'octroi d'un contrat de services professionnels.

CONSIDÉRANT l'octroi d'un contrat de type clé en main à la compagnie Allen Entrepreneur général inc. (ci-après « **l'Entrepreneur** ») pour l'implantation d'un système complet de biométhanisation dans le cadre de l'appel d'offres public no 2014-06, par la résolution no 15-01-06 adoptée le 8 janvier 2015 par le conseil de la Régie;

CONSIDÉRANT les déficiences importantes constatées dans la réalisation des travaux de l'Entrepreneur, occasionnant des problématiques récurrentes dans l'atteinte des performances exigées dans le cadre de cet appel d'offres et la mise à l'arrêt du système de biométhanisation;

CONSIDÉRANT le refus de Allen de procéder aux travaux correctifs tels qu'identifiés dans divers rapports remis à l'entrepreneur au cours des années 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT les obligations de la Régie eu égard aux subventions gouvernementales obtenues dans le cadre du projet, et la nécessité d'atteindre les objectifs de performance fixés à l'appel d'offres;

ATTENDU QUE la RAEBL a engagé un processus d'appels d'offres public #2019-03 afin d'obtenir des services professionnels d'ingénierie (conception et surveillance) pour l'installation d'un gazomètre et l'exécution de divers travaux correctifs au système de bio méthanisation;

ATTENDU QUE le 29 août 2019, la Régie a reçu les offres des entreprises suivantes: Axor Experts-Conseils et SNC-Lavalin.;

ATTENDU QU'une analyse de la conformité des offres a été effectuée par un comité de sélection formé à cette fin, et qu'il s'en est suivi une évaluation des offres par pointage, jugée en fonction des critères de qualité et de prix.

ATTENDU QUE le comité de sélection de la RAEBL recommande au Conseil de la Régie l'adjudication du contrat au soumissionnaire ayant obtenu le pointage final le plus élevé, à savoir Axor Experts-Conseils, ayant obtenu la note de 3.7384

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette , appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde le contrat de services professionnels au terme de l'appel d'offres #2019-03 à la firme Axor Experts-Conseils ,5101, rue Buchan, bureau 400 Montréal, (Québec) H4P 1S4 au montant de 327,678.75$ toutes taxes incluses, le tout tel que plus amplement détaillé aux documents d'appel d'offres et à la soumission présentée qui fait partie intégrante de ce contrat.

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Président et/ou le Secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, s'il y a lieu, le contrat à intervenir entre les parties, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution ou du contrat concerné par la présente.

QUE cette dépense est prévue a même les engagements au fonds PTMOBC conformément au protocole d'entente entre la RAEBL et le MELCC, (MDDEP), (MDDELCC) , ou les retenues contractuelles, ou à même les surplus budgétaires accumulés.

19-10-78 MANDAT A LA FIRME LES CONSULTANTS ADELSON & ASSOCIÉS CONCERNANT LA RECONDUCTION DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA RÉGIE.

Le Secrétaire-trésorier donne communication d'une lettre de la firme CAAA, Conseillers en Assurances, en date 10 septembre 2019 et offrant leurs services professionnels à la Régie pour la coordination, l'analyse des risques et des besoins de la Régie, l'appel d'offre requis, l'évaluation des propositions et l'analyse des termes.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par Christian Ouellette et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme les Consultants Adelson et Associés, Conseillers en Assurances, pour la coordination, révision des besoins, le processus d'appel d'offre, établissement des devis,... et services concernant les assurances générales de la Régie, le tout conformément à l'offre de services en date du 10 septembre 2019 pour un montant de 8,350$ comme honoraires professionnels plus taxes.

19-10-79 MANDAT A M. GILBERT SAMSON SECRÉTAIRE-TRÉSORIER AFIN DE MENER A BIEN LE CONTRAT POUR LES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA RÉGIE ET D'EN EFFECTUER LE RENOUVELLEMENT.

Considérant que certaines dates de renouvellement des assurances auront lieu en dehors des dates de séances régulières du Conseil.

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé par Mme. Isabelle Morin et résolu unanimement:

QUE M. Gilbert Samson, Secrétaire-trésorier soit mandaté par le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie pour effectuer, seulement si nécessaire, l'adjudication et/ou le renouvellement des assurances générales de la Régie et d'en faire rapport aux membres du Conseil.

QUE le Président de la Régie et/ou M. Gilbert Samson, Secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tous les contrats et dossiers concernant les assurances 2019 et 2020.

rmutes Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

19-10-80

No de résolution ou annotation

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020.

Le Secrétaire-trésorier présente au Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020.

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, adopte, les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020 de la Régie au montant de $ 6,400,000 pour les dépenses en administration et exploitation de l'usine, et de $ 2,416,851 pour les dépenses en immobilisation pour un montant total de $8,816,851, le tout tel que plus amplement détaillées aux documents annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Qu'advenant des surplus en 2020, ils seront monétisés pour chaque ville et que cette monétisation peut éventuellement être appliquée aux immobilisation à venir et/ou les spécifications de l'article 9 de la nouvelle entente intermunicipale.

19-10-81 PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022.

Le Secrétaire-trésorier présente au Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie les prévisions au PTI pour les années 2020 , 2021 et 2022 de la Régie.

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette , appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, adopte, les prévisions du programme triennal des immobilisations pour les années 2020 , 2021 et 2022 de la Régie et totalisant respectivement $ 3,793,744 pour 2020, $ 0 pour 2021 et $ 1,827,622 pour l'année 2022, et ce, tel que plus amplement détaillées aux documents annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

19-10-82 RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS D'AOUT 2019

La frime Aquatech procède à la présentation des rapports d'exploitation d'août et de d'août 2019 et le Conseil d'administration en prend connaissance.

19-10-83 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Donat Serres, Maire
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier
1633